

PROJET DE LOI

adopté

le 18 octobre 1991

N° 10  
**S É N A T**

---

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

---

---

**PROJET DE LOI**

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

***autorisant la ratification de la convention relative à l'élimination des doubles impositions en cas de correction des bénéficiaires d'entreprises associées.***

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Sénat : 408 (1990-1991) et 15 (1991-1992).**

Article unique.

Est autorisée la ratification de la convention relative à l'élimination des doubles impositions en cas de correction des bénéficiaires d'entreprises associées, signée à Bruxelles le 23 juillet 1990 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 18 octobre 1991.*

*Le Président,*

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 408 (1990-1991). Sénat.